

DELEGATION DE SIGNATURE

Pôle Fonctions Support et Investissement Services numériques

Amiens, le 1^{er} avril 2019

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date 1^{er} septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée établi entre Madame Houda BEAUGE et le Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens le 1^{er} août 2016 ;

Vu la note de service n°28/15 du 3 juin 2015 annonçant la prise de fonctions de Monsieur Sébastien FLOREK en qualité de responsable des Systèmes d'information ;

Vu la note de service n°24/17 du 06 mars 2017 annonçant la prise de fonctions de Monsieur Alexandre JABORSKA en qualité d'Ingénieur Responsable de l'ingénierie biomédicale et des équipements généraux du C.H.U. d'Amiens à compter du 01 mars 2017 ;

Vu la note de service n°128/18 du 3 décembre 2018 annonçant la prise de fonctions de Monsieur Yahia BEHLOULI en qualité d'Ingénieur Général au Pôle Fonctions Support et Investissement du C.H.U. d'Amiens à compter du 5 décembre 2018 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à Monsieur Sébastien FLOREK, Ingénieur Responsable à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale du C.H.U. Amiens Picardie :

1.1 Tous les documents relatifs à la gestion des services numériques à l'exception des documents suivants :

- 1 Les marchés publics
- 2 L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux), au-delà du seuil défini réglementairement pour les marchés à procédure adaptée de fournitures et de services
- 3 Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- 4 Les conventions (coopérations, mise à disposition...)

5 Les sanctions disciplinaires

1.2 Toutes correspondances internes et externes concernant la gestion des services numériques à l'exception :

- ⇒ Des courriers adressés aux autorités de tutelle (A.R.S., Ministère...)
- ⇒ Des courriers adressés à la Préfecture
- ⇒ Des courriers adressés à des élus y compris les réponses aux recommandations de recrutement
- ⇒ Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance ou au Vice-président ou aux membres du Conseil de Surveillance.
- ⇒ Des courriers adressés au Président de la C.M.E. ou à d'autres Présidents de C.M.E.
- ⇒ Des courriers adressés au Directeur de l'U.F.R. ou aux directeurs des autres U.F.R.
- ⇒ Des courriers adressés aux Directeurs d'autres établissements qu'ils soient publics ou privés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien FLOREK, Ingénieur Responsable, délégation de signature est donnée dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 de la présente décision à Monsieur Yahia BEHLOULI, Ingénieur Général du Pôle Fonctions Support et Investissement puis Madame Houda BEAUGE, Directrice Adjointe puis Monsieur Alexandre JABORSKA, Ingénieur en Chef.

Article 3 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

L'Ingénieur Responsable,



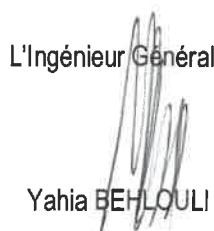
Sébastien FLOREK

La Directrice Générale,



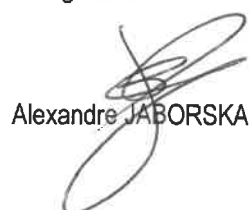
Danielle PORTAL

L'Ingénieur Général



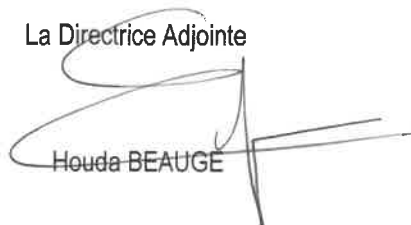
Yahia BEHLOULI

L'Ingénieur en Chef



Alexandre JABORSKA

La Directrice Adjointe



Houda BEAUGE